



## Intrum justitia projet saisine tribunal

Par **mon\_etoile**, le **02/05/2016** à **14:42**

bonjour,

si aujourd'hui je viens vers vous c'est que je suis complètement paumée dans mes droits....et que je commence à avoir peur....

il y a un mois, je reçois un courrier d'intrum justitia qui me demande de payer la somme de 878.87 euros pour un crédit a la consommation fait en avril 2007 auprès de Carrefour.

après 3 lettres de relance d'Intrum justitia, je reçois un **projet de saisine du tribunal me priant de payer sous 4 jours la somme dite.**

mes questions :

- quels sont mes droits?
- jusqu'où cette société peut elle aller pour me réclamer cette somme et que faire pour qu'elle arrête?
- suis je vraiment obligé de solder cette dette?

je vous remercie du temps passé à votre réponse et vous souhaite une bonne journée !

mon\_etoile !

Par **chaber**, le **02/05/2016** à **15:28**

bonjour

Avez-vous lu le site ci-dessous

[http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement\\_73116\\_1.htm#.VydLx-Q4LYU](http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm#.VydLx-Q4LYU)

Je suppose que vous n'avez reçu que des lettres simples, faites pour vous affoler et que vous vous engagez.

LRAR, (en conservant un double), **demandant copie du titre exécutoire**, sans vous engager pour régler, même un euro.